

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2009

DELIBERATION n°2009-117

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à la  
délibération : 26  
Date de convocation :  
01 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Rapporteur : Mireille PERINEL**

---

**Objet : SOLIDARITE . CUCS - MEDIATION DE NUIT**

---

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la prolongation du Contrat de Cohésion Sociale de l'Agglomération Grenobloise 2007-2009 pour l'année 2010, il est proposé par l'association AGIL de mener une action de médiation de nuit. La présence des agents de médiation en soirée permettra d'assurer une continuité avec le travail des autres professionnels de la commune (commune, police, bailleurs...).

Ce projet a pour but d'améliorer le climat social, à tendre vers plus de tranquillité publique, à de meilleurs échanges entre les habitants, des liens sociaux plus forts et une plus grande cohésion sociale qui se concrétisera par :

- moins de vandalisme, une baisse des coûts d'entretien, une meilleure maîtrise des charges locatives,
- une diminution des actes d'incivilités, grâce à une plus grande présence.

Les médiateurs auront une fonction de régulation et de médiation : rondes dans les quartiers, dans les halls et montées d'immeubles, interventions dans les lieux de stationnement des jeunes et des adultes et à la demande des habitants en lien avec les autres professionnels.

Les médiateurs fonctionneront par équipe de deux personnes.

Les horaires de travail seront modulables selon la saison (entre 17 h et 2 h du matin).

La commune de Saint-Martin-le-Vinoux met à disposition de l'association AGIL :

- un bureau sur la commune de Saint-Martin-le-Vinoux,
- Un vestiaire fermé à clés pour la sécurisation des outils de travail (téléphone, informations confidentielles),
- Un téléphone mobile.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place de médiateurs de nuit sur la commune et les avenants y afférents.
- AUTORISE la mise à disposition d'un local, d'un téléphone portable et d'un vestiaire fermé à clés.
- AUTORISE l'inscription au budget 2010 de la somme de 20 000 €.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 08 décembre 2009

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture le  
et sa publication le

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**